FONDS METROPOLITAIN D'AIDE AUX JEUNES - ACTIONS COLLECTIVES

APPEL À PROJET

NOTE DE CADRAGE

Cadre de l'appel à projet

Depuis le 1er janvier 2018, Montpellier Méditerranée Métropole est compétente en matière de Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ3M). La délibération du 27 novembre 2017 a fixé les modalités de gestion et de financement du dispositif, le règlement d'intervention et l'organisation de la gouvernance.

Le FAJ3M est un dispositif visant à favoriser l'insertion sociale et/ou professionnelle des jeunes en grande difficulté et en situation de précarité âgés de 18 à 25 ans révolus. Il constitue un enjeu de lutte contre la précarité des jeunes sur le territoire métropolitain. Le fonds est destiné à aider financièrement les jeunes sans ressources ou avec de faibles ressources dans le cadre d'une démarche d'accompagnement, associant l'ensemble des acteurs compétents et visant leur insertion sociale et/ou professionnelle.

Le FAJ3M vise à financer à la fois des aides individuelles (892 jeunes en 2018) et des actions collectives, ces dernières faisant l'objet de cet appel à projet.
Le FAJ3M collectif permet d'accorder un soutien financier à des associations intervenant dans le domaine de l'insertion sociale et proposant des actions d'accompagnement spécifiques et ciblées pour des jeunes en difficulté.

En 2019, un premier appel à projet FAJ3M Actions collectives a été lancé afin de :

- Faire évoluer et redynamiser l'ensemble du dispositif
- Adapter le dispositif à l'évolution des besoins des jeunes bénéficiaires
- Créer et animer un réseau de partenaires autour du FAJ3M et de répondre collectivement aux enjeux de solidarité pour les jeunes
- Mettre en cohérence l'ensemble des actions portées par les partenaires
- Ouvrir les possibilités d'intervention de la Métropole par rapport aux besoins émergents du public jeune en difficulté.

Pour 2020, il est proposé de lancer un nouvel appel à projet.

Une méthodologie de conception de l'appel à projet innovante La démarche Lab Social

En parallèle, depuis janvier 2018, le Département Solidarité et Vivre Ensemble expérimente une démarche de création de Lab Social. Le Lab social est un espace de travail ouvert sur l'ensemble de la

collectivité et collaboratif destiné à impulser et/ou accélérer des projets transversaux dans le champ de la solidarité. Le Lab est aussi un espace de créativité et d'innovation tourné vers la prise en compte des besoins des usagers/bénéficiaires.

Afin de déployer une méthodologie innovante pour la construction de cet appel à projet, il a été proposé de d'identifier collectivement les enjeux et les thématiques de cet appel à projet dans le cadre du Lab social.
Ainsi, 2 ateliers de travail (mai et juin 2018) ont été conduits avec, d'une part, les associations partenaires du FAJ3M Actions collectives en 2018 et, d'autre part, une quinzaine de jeunes accompagnés par la Mission Locale des Jeunes, des jeunes en services civiques bénéficiaires ou non du FAJ3M à titre individuel.

Ces 2 séances ont permis de recueillir l'expression des besoins à la fois des jeunes et des associations qui les accompagnent et d'identifier collectivement les problématiques et difficultés rencontrées par les jeunes du territoire. Elles ont également démontré la nécessité de mettre en place un réseau des acteurs afin de coordonner les interventions autour du FAJ métropolitain.

En 2019, le Lab Social a également travaillé sur la cohérence des dispositifs d'aide et d'accompagnement des jeunes dans le cadre d'une mise en parcours.

Les objectifs de l'appel à projet

1 – Les objectifs :

L'appel à projet s'adresse à des associations du territoire métropolitain qui interviennent auprès des jeunes en difficulté.

Il vise à soutenir des actions et des initiatives permettant de lutter contre la précarité des jeunes et à créer une dynamique autour du FAJ pour amplifier l'insertion sociale des jeunes sur le territoire de la métropole par la recherche d'une mise en cohérence des actions ciblées.

Les axes d'intervention retenus devront s'inscrire dans une logique d'accompagnement des parcours des jeunes dans le but de rompre les situations d'isolement et de perte d'autonomie. Les projets devront également favoriser et stimuler l'envie d'agir des jeunes en permettant un engagement actif. Les axes prioritaires portent sur l'accompagnement social des jeunes et leur insertion sociale, l'inclusion numérique, l'insertion professionnelle, l'accès aux soins …

L'association candidate doit présenter un projet relevant de l'un au moins des axes suivants et répondre aux besoins spécifiques des jeunes. Les projets devront faire émerger des propositions d'actions collectives.

2 – Le public visé

Les jeunes âgés de 16 à 25 ans résidant sur le territoire de la métropole.

3 – Les typologies de projet

Plusieurs types de projets pourront être proposés :

- Des projets expérimentaux pour répondre à des besoins émergents
- Des actions existantes à maintenir ou à développer

- Des projets partenariaux pour favoriser les synergies entre acteurs et démultiplier ainsi les champs d'investigation.

Organisation de l'appel à projet

1 - Calendrier prévisionnel

La sélection des candidats s'effectuera en novembre pour une mise en œuvre à partir du janvier 2020. Le projet et son financement s'inscrivent sur la période de janvier à décembre au plus tard.

2 - Dossier de réponse

Le dossier de présentation du projet (FICHE E) conforme et complet doit être déposé avant le 04 octobre 2019.

E

FICHE À REMPLIR POUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION

APPEL A PROJETS - ACTIONS COLLECTIVES DU FONDS METROPOLITAIN D'AIDE AUX JEUNES- FAJ3M

Nom de la structure : ..... **Code** .....

Thématique (champ réservé à l'administration) **:** .....
N° de dossier (champ réservé à l'administration) **:** .....

☐ Renouvellement d'un projet ☐ Nouveau projet

Titre du projet :.....

Résumé du projet :

.....
.....
.....

Montant du projet : _ _ _ _ _ _ _ _ _ **€**

Montant sollicité : _ _ _ _ _ _ _ _ _ **€**

Responsable du suivi de la demande :

Nom : ..... Prénom : .....
Qualité : .....
Téléphone : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ Courriel : .....

Public visé : .....
.....

Présentation et objectifs du projet :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Déroulement de l'action (mise en œuvre du projet en précisant les modalités de planning, de lieux et de moyens) **:**

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Cohérence du projet :

- Conformité par rapport aux objectifs de l'association

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Réponse aux besoins de l'appel à projet

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Partenariat mobilisé pour l'action (objectifs et modalités de mise en œuvre)

.....
.....
.....
.....
.....

Moyens d'évaluation (critères et indicateurs sur lesquels l'action pourra être évaluée) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Dates (dans le cadre du projet) : .....

Localisation de l'action :

Lieu				
☐ **Montpellier**	☐ Montpellier centre	☐ Mosson	☐ Croix d'argent	☐ Port Marianne
☐ Hôpitaux - Facultés	☐ Les Cévennes	☐ Près d'Arènes	☐ Tous	
☐ **Autres communes**				
Préciser la commune :.....				

Plan de financement du projet :

Les dépenses doivent être égales aux recettes.

(Inclure le montant de la subvention sollicitée auprès de Montpellier Méditerranée Métropole et des autres collectivités)

Nature des dépenses	Montant des dépenses	Nature des recettes	Montant des recettes
Achat de matériels et équipements	€	**Participation des usagers**	€
		Prestations de services	€
		Autres produits	€
Services extérieurs	€	**Manifestations**	€
		Cotisations des membres	€
Taxes et impôts	€		
		Subventions d'exploitation (total)	0 €
Charges de personnel	€		
		Dont (détail) **:**	
Autres (précisez)		- **Etat**	€
.....	€	- **Région**	€
.....	€	- **Département**	€
.....	€	- **Ville de Montpellier**	€
.....	€	- **Métropole**	€
.....	€	- **Autres communes**	€
.....	€		
		- **Organismes sociaux**	€
		- **Fonds européens**	€
		- **ASP** (emplois aidés)	€
Charges financières	€	**Dons**	€
		Produits financiers	€
Dotations aux amortissements	€	**Reprise sur dotations**	€
Total dépenses	0 €	← = → **Total recettes**	0 €